

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2015/10/27-03

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 octobre 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la convention de location de locaux entre l'Université d'Aix-Marseille et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Marseille,

Vu l'avis favorable du Conseil de l'UFR de Médecine du 8 juillet 2015 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Révision du tarif de location de locaux à l'IFMK (UFR Médecine)

En application de la convention avec l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Marseille (IFMK) en date du 12 septembre 2002, l'augmentation calculée selon l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2014 porte le montant annuel de la redevance pour 2015 à 56 427,68 € HT.

Le conseil d'administration approuve la révision de la redevance de l'IFMK.

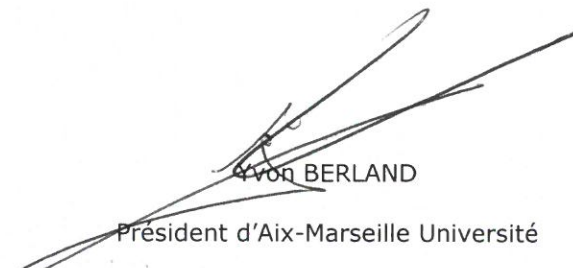
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 27

Quorum : 14

Présents et représentés : 24

Fait à Marseille, le 27 octobre 2015



Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

